



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

CONVOCATION

Date : 17/06/2024

Envoi le : 26/06/2024

Publication le : 26/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 09

Pouvoirs : 06

Votants : 26

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Mikaël TOST, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Renata MOREIRA ROCHA,

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Yoan LAFAUX, Eric GUILMET

Absents :

Mesdames Claire CARTIER, Lyn FAIPOUX,

Monsieur Pascal NOYAU,

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Monsieur Yoan LAFAUX avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Eric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240702-DEL_02072024_01-DE



DEL N° 02/07/2024-01 TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il convient, comme chaque année à la même époque, de délibérer pour fixer les tarifs pour la nouvelle saison culturelle (2024/2025).

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs publics de la saison culturelle précédente, dans la mesure où ils ont été révisés l'année dernière.

Concernant les tarifs de la mise à disposition de La Grange, une modification est proposée pour la facturation du régisseur extérieur pour l'utilisation du parc de matériel scénique, qui passerait de 300 € à 315 € et ce afin de revaloriser le cachet d'intermittent du technicien extérieur embauché au GUSO par la ville.

Après avoir pris connaissance de ces propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs ci-dessous concernant la Saison Culturelle 2024/ 2025.

PLEIN TARIF SUR PLACE	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	13,00 €
Tout public - Catégorie B	11,00 €
Petite forme / Jeune public - Catégorie C	6,00 €
TARIF PLEIN PREVENTES (VENTE A L'AVANCE)	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	12,00 €
Tout public - Catégorie B	10,00 €
Petite forme / Jeune public - Catégorie C	5,00 €
TARIF REDUIT (Étudiants, 12 - 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, allocation de solidarité), intermittent du spectacle, personnel municipal, bénéficiaires du « Pass-Culture », groupes + de 10 personnes :	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
Tout public - Catégorie B	8,00 €
TARIF ABONNEMENT (à partir de 3 spectacles tout public différents) TARIF ABONNEMENT FESTIVAL BRUISSEMENTS D'ELLES (à partir du 2ème spectacle différent) :	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	11,00 €
Tout public - Catégorie B	9,00 €
TARIF ENFANTS DE 3 A 11 ANS	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	4,00 €
Tout public - Catégorie B	3,00 €
Petite forme / Jeune public - Catégorie C	5,00 €
TARIF MOINS DE 3 ANS	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	Gratuit
Tout public - Catégorie B	Gratuit
Petite forme / Jeune public - Catégorie C	Gratuit
Établissements scolaires luynois (écoles et collège Lucie et Raymond Aubrac), École de musique de Luynes Jeune public - Catégorie C	2,50 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
Établissements scolaires extérieurs à Luynes, accueils de loisirs extérieurs, Structures petite enfance extérieures (sur réservation auprès du service culturel) Jeune public - Catégorie C	4,50 € par enfant et gratuité pour les accompagnateurs
Pôle enfance Jeunesse de Luynes (ALSH La Ruche d'Ernest et La Passerelle), Structure Multi-accueil Les P'tits Loups, Relai Petite Enfance intercommunal Jeune public - Catégorie C	Gratuit

Etablissements scolaires de Luynes (écoles et collège) :	Gratuit
Association (sur dépôt de projet culturel) :	Gratuit
Location de La Grange à des entreprises privées pour séminaires ou conférences :	
- Journée (plus de 4h d'utilisation) :	1 000 €
- Demi-journée ou soirée (4h maximum d'utilisation) :	600 €
- 2h d'utilisation :	400 €
- Location uniquement de la salle d'exposition de La Grange : (accès salle d'exposition, hall d'accueil et sanitaires / jour)	200 €
Utilisation du parc de matériel scénique (conditionnée par un régisseur mis à disposition par la ville) :	315 € la journée
Caution :	1 000 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,



Madame Sylviane FORTUN
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **05 JUL. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **05 JUL. 2024**

Le Maire,




Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240702-DEL_02072024_01-DE



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240702-DEL_02072024_01-DE

